

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 AVRIL 2024

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE 2024-018

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 26

Absents : 16

- dont ayant donné pouvoir : 18

Votants : 44

-dont « pour » : 42

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participations : 2

- Non votants : 0

Le vendredi 05 avril 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 25 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine	COSTA Jacques FERRARI Blaise GERONIMI Pierre GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian NASICA Pierre OLMETA Pierre	ORSONI Pierre PASQUALINI Jean Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SARGENTINI François	SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	---	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOTTI Serge (à Moracchini Christian) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Bruschini Pierre) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine)	GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François) GUIDICELLI Maria (à Soustre Frédéric) MARTINETTI Antoine (à Brignole Jean) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (Renucci Franck)	POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste)
--	---	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie BERNARDI François Albert COSTA Lucien CIATTONI Michel	FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre	SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean VENTURINI Simon
--	---	--	--

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE DE NOUVEAU CONVOQUE LE 05 AVRIL 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n°33 en date du 20 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Vallée du Golo, de l'Aghja Nova, des Tre Pieve : Boziu, Mercurio et Rogna, du Niolu et de la commune de Bisinchi au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté n°2B 2021 0615 0001 en date du 15 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Pasquale Paoli,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 26 VOTANTS : 44



DELIBERATION N 2024-018

Conformément au travail réalisé par le COPIL Compétences, le Président propose de préciser la compétence supplémentaire « développement culturel et sportif » comme suit :

- Etat des lieux des potentiels culturels intercommunaux et élaboration de programmes d'actions.
- Mise en place d'aide logistique et financière à la création et à la mise en place de manifestations culturelles, sportives *ou caritatives* de caractère traditionnel et d'intérêt communautaire.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur les compétences supplémentaires de la Communauté de communes Pasquale Paoli.

OUI l'exposé du Président,

Le conseil communautaire

DECIDE :

Par 42 voix Pour 0 Contre 0 Abstention 2 Non-participations

- ▶ De modifier la compétence supplémentaire « **développement culturel et sportif** » comme suit :
 - Etat des lieux des potentiels culturels intercommunaux et élaboration de programmes d'actions.
 - Mise en place d'aide logistique et financière à la création et à la mise en place de manifestations culturelles, sportives *ou caritatives* de caractère traditionnel et d'intérêt communautaire.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 05/04/2024*



Le Président, François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 26 VOTANTS : 44



DELIBERATION N 2024-018